



Communiqué de l'Association Paysages du Champagne pour la candidature des Paysages du Champagne au Patrimoine de l'Humanité.

L'Association Paysages du Champagne a remis son dossier de candidature au Comité des biens français, le lundi 28 septembre 2009.

La candidature des Paysages du Champagne au Patrimoine mondial Unesco vient de franchir une nouvelle étape : le dossier (700 pages !) a été déposé hier, le 28 septembre, au Comité des biens français.

Ce Comité national des biens français, émanation des ministères de la Culture et de l'Ecologie, mis en place en 2004 et constitué d'experts de différentes disciplines, est notamment chargé de conseiller le gouvernement sur les propositions de sites à présenter devant le Comité du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Lors de la réunion du 28 septembre dernier, les experts du Comité des biens français ont décidé de nommer un rapporteur pour valider les stratégies retenues dans le dossier et aider à la finalisation du dossier de candidature.

La prochaine étape est celle du « grand oral » du 17 novembre devant les membres de ce Comité. Les responsables de l'Association Paysages du Champagne, accompagnés des politiques champenois, plaideront leur cause en espérant devenir la candidature officielle que le gouvernement français présentera au Comité du Patrimoine mondial de l'Unesco en janvier prochain.

Plus que jamais, l'Association Paysages du Champagne a besoin du soutien de la population et des politiques dans cette course d'étapes.

Contact presse : Emilie Landau – Association Paysages du Champagne – 03.26.51.34.45